



## 3 ENGAGEMENTS POUR DES COLLECTIVITÉS RÉSILIENTES ET PROSPÈRES À L'HEURE DE L'URGENCE CLIMATIQUE



Infrastructures, transports, développement économique, environnement, affaires municipales, habitation, énergie : plusieurs des champs d'action de l'État ont des impacts à court et à long terme sur les milieux de vie. Dans tous ces champs d'intervention, le potentiel d'actions structurantes en aménagement du territoire et en urbanisme est énorme.

Organisation d'intérêt public qui vise le développement de milieux de vie de qualité, Vivre en Ville propose aux partis politiques de prendre **3 engagements électoraux**, afin de préparer la voie aux collectivités viables sur l'ensemble du territoire québécois.

Les interventions structurantes en aménagement du territoire et en urbanisme, longtemps délaissées par l'État, permettent pourtant notamment de :

- Répondre aux aspirations des familles en diversifiant l'offre en habitation et en transport ;
- Optimiser les infrastructures ;
- Réaliser la transition énergétique et tenir nos engagements dans la lutte contre les changements climatiques ;
- Protéger les terres agricoles et les milieux naturels ;
- Améliorer la santé des citoyens.

### PROPOSITIONS D'ENGAGEMENTS

- ADOPTER UNE POLITIQUE NATIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- RÉFORMER LA FISCALITÉ MUNICIPALE ET LES INCITATIFS ÉCONOMIQUES POUR ENDIGUER L'ÉTALEMENT URBAIN
- CRÉER UN FONDS EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME DURABLE POUR STIMULER L'INNOVATION ET MIEUX SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES MUNICIPALITÉS



## ENGAGEMENT N°1 : Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire

Au Québec, l'action gouvernementale en matière d'aménagement du territoire est dispersée dans de nombreux textes législatifs et autres politiques, éparpillés entre autant de domaines, et se déploie sans vision d'ensemble. Cet éclatement décisionnel est responsable de nombreuses incohérences dont les conséquences environnementales, sociales, culturelles et économiques sont coûteuses pour l'ensemble de la société québécoise.

L'atteinte de plusieurs objectifs nationaux dépend aussi d'une plus grande cohérence entre les actions de l'État et celles des instances municipales, entre qui l'aménagement du territoire est une compétence partagée. Pour ne pas défaire de la main droite ce que la main gauche tente de mettre en œuvre, une vision forte et cohérente de l'aménagement du territoire, portée et assumée par l'État, s'impose.

Forte d'un consensus sans précédent, l'alliance ARIANE a déposé au mois de juin dernier sa *Feuille de route vers une Politique nationale d'aménagement du territoire pour le Québec*. Cette proposition, qui identifie quatre étapes pour adopter une telle Politique d'ici 2020, s'appuie sur la concertation de plus d'une centaine de décideurs, d'experts et de représentants des secteurs de la santé, de la culture, de l'environnement et du monde économique lors du forum *Savoir où on s'en va*, organisé en février dernier.

Une première Politique nationale d'aménagement du territoire devrait ainsi se baser sur un pacte territorial entre l'État et le monde municipal; définir une vision pour le territoire; s'appuyer sur des principes fondamentaux; viser l'atteinte d'objectifs prioritaires et reconnaître le rôle et le devoir d'exemplarité de l'État.



### MESURE PRIORITAIRE :

Adopter une Politique nationale d'aménagement du territoire s'inspirant de la feuille de route de l'alliance ARIANE, en commençant par créer un ministère de l'Aménagement du territoire et du Soutien aux collectivités, et en mobilisant les parties prenantes, dans les 100 premiers jours du mandat du prochain gouvernement, lors d'un Sommet de l'aménagement du territoire.

### MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- Adopter des critères de localisation et de gestion des édifices publics qui privilégient l'accessibilité à pied et en transport en commun, le renforcement des centralités existantes et la réutilisation des bâtiments existants; et assujettir le financement public au respect de ces critères;
- Adopter les orientations gouvernementales en aménagement du territoire sur le développement durable des milieux de vie et réviser les critères de conformité afin d'intégrer la priorité à la protection du territoire agricole et des milieux naturels;
- Réviser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en cohérence avec la vision énoncée dans la Politique nationale d'aménagement du territoire.



## ENGAGEMENT N°2 : Réformer la fiscalité municipale et les incitatifs économiques pour endiguer l'étalement urbain

L'idée que l'équilibre budgétaire d'une ville ou d'un village passe nécessairement par une extension de son territoire urbanisé est intimement liée à la nature de l'impôt foncier et à sa proportion au sein de l'assiette fiscale des municipalités. L'attrait de nouveaux revenus fonciers incite à un développement à tout prix, en contradiction avec le respect des priorités municipales, des spécificités du territoire et de l'intérêt collectif.

Le soutien gouvernemental aux infrastructures et aux services locaux, sans égards aux caractéristiques d'aménagement, contribue à masquer les coûts réels d'un étalement urbain qui, à long terme, est coûteux pour tous: État, municipalités et ménages.



## DEUX POIDS, DEUX MESURES DANS LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Le financement intégral du réseau routier supérieur par l'État incite les municipalités à en faire la colonne vertébrale de leur développement. Elles évitent ainsi les frais de déploiement d'un réseau de transport collectif qui, à l'inverse, est en partie à leur charge. Comme le relève, en effet, l'Union des municipalités du Québec, « les municipalités assument la presque totalité des coûts d'opération en transport collectif, avec un manque à gagner de 400 millions de dollars annuellement ».

Ce biais structurel est lourd de conséquences sur les choix d'organisation sur le territoire. Le deux poids deux mesures dans le financement des réseaux de transport stimule l'étalement urbain, et va à l'encontre des intentions, affirmées tant dans les orientations gouvernementales en aménagement que dans la Politique de mobilité durable, de favoriser un mode de développement urbain compact et axé sur les transports collectifs.



### MESURE PRIORITAIRE :

Réviser la fiscalité municipale et les programmes d'aide aux infrastructures et services locaux pour adopter des principes d'écofiscalité favorisant des pratiques d'aménagement durable et assurant l'équilibre budgétaire à long terme.

### MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- Revoir les règles de financement des réseaux de transport pour mettre fin au deux poids deux mesures et assurer un financement suffisant et stable du transport collectif;
- Outiller les municipalités afin de généraliser l'utilisation des redevances de développement pour mieux refléter les coûts du développement urbain;
- Adapter la fiscalité à la nouvelle réalité numérique et assurer une plus grande équité fiscale, notamment à l'égard du commerce en ligne.



## ENGAGEMENT N°3 :

**Créer un Fonds en aménagement et urbanisme durable pour stimuler l'innovation et mieux soutenir financièrement les municipalités**

Le mode de développement urbain actuel s'apparente trop souvent à une catastrophe environnementale doublée d'un gouffre financier. Prendre le virage nécessaire pour développer des collectivités viables est toutefois plus complexe que de poursuivre le « business as usual ».

Les divers acteurs s'accordent sur le fait que pour changer de paradigme, c'est la consolidation urbaine qui est la voie à suivre. Malheureusement, elle peut parfois s'avérer plus coûteuse, à court terme, qu'un développement excentré en *greenfield*.

Un soutien financier s'avère nécessaire pour rassembler les forces vives locales derrière les projets de consolidation et entamer ce virage. Vivre en Ville propose donc à l'État et aux partis politiques de créer le FAUD : un Fonds en aménagement et urbanisme durable. Celui-ci serait dédié à la consolidation des noyaux villageois, à la réhabilitation des friches urbaines, à la densification et à la requalification des anciennes *strips* commerciales.

La consolidation du développement urbain passe aussi par un réinvestissement dans les réseaux de transport collectif, qui souffrent depuis de nombreuses années d'un déficit de financement qui a retardé la réalisation de grands projets, un peu partout au Québec.



### MESURE PRIORITAIRE :

Mettre sur pied un Fonds en aménagement et urbanisme durable de 100M \$ par année pour soutenir la requalification urbaine et la revitalisation des cœurs villageois.

### MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- Viser que 50% des investissements en transport inscrits au Plan québécois des infrastructures pour la prochaine décennie soient consacrés aux transports collectifs en rehaussant d'au moins 1 milliard \$ par année les investissements en mobilité durable;
- Transférer un point de pourcentage de la TVQ pour renforcer la capacité financière des municipalités et permettre l'embauche de professionnels en urbanisme;
- Mettre sur pied un programme de soutien au développement d'écoquartiers assorti de critères de conception exigeants.



## POUR ALLER PLUS LOIN

Vivre en Ville recherche et analyse, au Québec et ailleurs, les politiques publiques susceptibles de favoriser le développement de collectivités viables. Nos plus récentes publications présentent des mesures concrètes en vue de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** et d'**assurer la transition énergétique**, tout en **développant l'économie du Québec** et en **améliorant la qualité de vie** des citoyens ([vivreenville.org/memoires](http://vivreenville.org/memoires)):

- *L'aménagement du territoire, clé de la transition énergétique.*  
Présenté à Transition énergétique Québec (2017);
- *Aménager des milieux de vie favorables à un vieillissement en santé.*  
Présenté au Secrétariat aux Aînés (2017);
- *Pour un Québec leader de la mobilité durable.*  
Présenté au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (2017);
- *Le poids de l'éparpillement : comment la localisation des entreprises et des institutions détériore le bilan carbone (2017);*

- *De meilleures villes pour un meilleur climat : pour une croissance urbaine à faible impact climatique (2015);*
- *Une nouvelle approche fiscale pour nos collectivités.*  
Présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (2014);
- *Deux poids, deux mesures : comment les règles de financement des réseaux de transport stimulent l'étalement urbain (2013).*

**L'aménagement du territoire est un champ d'action structurant, en première ligne dans l'atteinte des divers objectifs collectifs que s'est donnés le Québec.** L'atteinte des cibles québécoises de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la santé de la population, l'optimisation des infrastructures, la transition énergétique, la prospérité économique dépendent largement des choix qui seront faits en aménagement.

L'adoption d'une **Politique nationale d'aménagement du territoire** est ainsi le grand projet collectif nécessaire au Québec. La réforme de la **fiscalité municipale** et un meilleur **soutien financier des bonnes pratiques** favoriseront la mise en œuvre d'une vision ambitieuse et responsable de l'utilisation du territoire, patrimoine commun de l'ensemble des Québécois.



## Vivre en Ville

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

## CONTACT

**Samuel Pagé-Plouffe**, Conseiller à la direction générale – Affaires publiques  
514.714.6762 | [samuel.page-plouffe@vivreenville.org](mailto:samuel.page-plouffe@vivreenville.org)

### ■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT  
FRÉDÉRIC BACK  
870, avenue De Salaberry, bureau 311  
Québec (Québec) G1R 2T9  
T. 418.522.0011

### ■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
T. 514.394.1125

### ■ GATINEAU

200, boulevard Saint-Joseph  
Gatineau (Québec) J8Y 3W9  
T. 819.205.2053